

Service des bâtiments, épuration des eaux, développement durable

Organisation du service

Le service des bâtiments, épuration des eaux, développement durable (SBED) s'occupe de la gestion administrative et technique de 5 sections:

- Planification et exécution.
- Entretien et réparations des bâtiments.
- Logistique.
- Épuration des eaux claires et usées.
- Développement durable.



Organisation des collaborateurs du service

Le personnel du service des bâtiments, épuration des eaux, développement durable (SBED) est organisé de la manière suivante:

Administration du service

Nombre de collaborateurs: 4

- 1 chef de service.
- 1 adjoint au chef de service.
- 1 dessinateur-technicien.
- 1 secrétaire à 50 %.

Exploitation des bâtiments publics

Nombre de collaborateurs: 23

- 1 chef agent d'exploitation avec un CFC dans le bâtiment.
- 4 collaborateurs avec un CFC dans le bâtiment.
- 2 collaborateurs avec un CFC d'agent d'exploitation.
- 3 collaborateurs agents d'exploitation à 100 %.

- 1 collaborateur agent d'exploitation à 50 %.
- 1 apprenti agent d'exploitation.
- 11 auxiliaires de nettoyage à temps partiel.

Répartition des tâches des collaborateurs du SBED

Le chef du service a la responsabilité de la gestion financière et générale des collaborateurs; en outre, il pilote les différents dossiers traités par le service, ainsi que la coordination interservices, intercommunales et les échanges avec la population. Il édicte les protocoles et les directives du (SBED) et rédige les rapports et préavis.

L'adjoint au chef de service est responsable des sections entretien et réparations et de la logistique; il est chargé, entre autres, de l'organisation du personnel, de la gestion du stock, du suivi financier des achats. En outre, il coordonne et organise la logistique à la demande d'autres services ou de la population.

Le dessinateur-technicien est chargé d'effectuer les dessins assistés par ordinateur (DAO) pour les bâtiments communaux, ainsi que de la gestion et de la mise à jour du plan général d'évacuation des eaux (PGEE). Il collabore à l'étude et au suivi des chantiers pour l'entretien des bâtiments et canalisations.

Selon les besoins de l'office de la police des constructions, il rédige les rapports pour la police du feu. En outre, il est chargé de la gestion des fichiers citernes et abris privés.

La secrétaire à 50 % est chargée de la gestion des correspondances du service, du suivi des divers fichiers relatifs aux tâches du service.

Les agents d'exploitation assument les tâches d'entretien et de nettoyages dans les bâtiments qui leur sont assignés.

Les agents d'exploitation avec un CFC dans le domaine du bâtiment sont chargés d'effectuer, selon leurs connaissances professionnelles, les travaux de réparations sur l'ensemble du parc immobilier communal.

En outre, ils effectuent l'entretien et les nettoyages des bâtiments qui leur sont assignés.

SECTION « PLANIFICATION ET EXÉCUTION »

La section « planification et exécution » est chargée de la représentation de la commune d'Ecublens en tant que maître de l'ouvrage pour les chantiers de grande importance, ainsi que de la gestion des travaux (projets, planification, coordination, suivi financier et exécution des travaux) de moyenne importance pour les bâtiments faisant partie du patrimoine immobilier de la commune.

Le patrimoine immobilier de la commune d'Ecublens comprend:

3 bâtiments administratifs

Mon Repos / Hôtel de ville / Centre technique.

11 bâtiments scolaires

Mars / Vénus / Mercure / Saturne / Jupiter / Neptune / Coquerellaz / Sempa / Epenex / Croset / Alouettes.

5 salles de gymnastique

Saturne / Pluton / Croset / Esserts / Coquerellaz / Sempa.

1 piscine

Pluton.

6 bâtiments locatifs

- Colline / Bergère / Bois 2-4 / Veilloud 5-7 / Villars 11 / Villars 13.

22 bâtiments publics

Centre socioculturel / temple / Galerie du pressoir / grande salle du Motty / auberge communale / refuge / STPA / etc.

Représentation du maître de l'ouvrage

La section « planification et exécution » a représenté la commune d'Ecublens en tant que maître de l'ouvrage, pour les réalisations suivantes:

1 bâtiment public

- Centre socioculturel.
Construction d'un nouveau bâtiment.

(Préavis no 20/2010).

Travaux en cours d'exécution.



1 bâtiment locatif

- Route du Bois 2-4.
Assainissement énergétique de l'enveloppe (Préavis no 24/2010).
Travaux en cours de finitions.



3 bâtiments scolaires

- Colonie « Les Alouettes » à Morgins.
Assainissement énergétique.
(Préavis no 21/2010).
Travaux en cours de finitions.
- Collège Jupiter.
Création de 2 nouvelles classes, fermeture des patios et déplacement du réfectoire, assainissement des façades.
(Préavis no 20/2008).
Travaux en cours de finitions.



- Collège du Croset
Remplacement de la production de chaleur
(Préavis no 16/2010).
Travaux terminés.

Direction des travaux

La section « planification et exécution » a effectué la gestion des travaux, pour les réalisations suivantes:

Hôtel de ville

- Réfection bureaux du contrôle des habitants.
- Réfection bureaux des affaires sociales.



- Climatisation des bureaux aux combles.



Grande salle

- Remplacement d'appareils de sonorisation à la régie.
- Agrandissement de la sortie de secours.

Édicule public

- Remplacement tableau électrique.

STPA

- Maintenance selon rapport militaire.
- Révision citerne.

Collège du Croset

- Création d'une cuisine pour un réfectoire scolaire.



- Assainissement d'un collecteur de la salle de gym.
- Remplacement sonorisation de l'alarme incendie.
- Réfection de l'enrobé du parking.

Collège d'Epenex

- Réfection de la peinture + remplacement de luminaires dans WC et vestiaires salle de gym.
- Pose de pics anti-pigeons sur la façade Est.
- Installation de l'alarme incendie.
- Réparation de stores à lamelles.

Collège de la Coquerellaz

- Mise en place d'un panneau d'interdiction de grimper sur le toit.
- Remplacement des stores à lamelles.

Collège Sempa

- Remplacement d'un tableau électrique.

Bâtiment Mercure

- Création d'une nouvelle salle de conférence.



- Réfection du sol entrée Est.
- Rafrâichissement du sol local réserve de la cafétéria.
- Remplacement du rideau ignifuge à la cafétéria.
- Assainissement de la chambre de visite au sous-sol.
- Pose des fils de protection solaire sur une partie de l'éclairage zénithal.

Collège Mars

- Remplacement du tableau électrique principal.
- Automatisation de l'éclairage dans les couloirs et WC.
- Remplacement de vitrages dans une salle de classe.

Collège Vénus

- Remplacement du revêtement de sol en PVC dans les classes.
- Automatisation de l'éclairage dans les couloirs et WC.
- Remplacement d'un boiler.

Collège Saturne

- Mise en place de la climatisation dans local informatique.
- Assainissement saut-de-loup dans salle de gym.

Collège Neptune

- Installation du câblage informatique.
- Travaux de peinture dans WC garçons.

Bâtiment Pluton

- Amélioration de l'éclairage de la piscine.
- Remplacement d'un grand radiateur à la piscine.
- Remplacement du tableau électrique principal.
- Remplacement des câbles du fond mobile.
- Remplacement du carrelage dans le pédiluve.

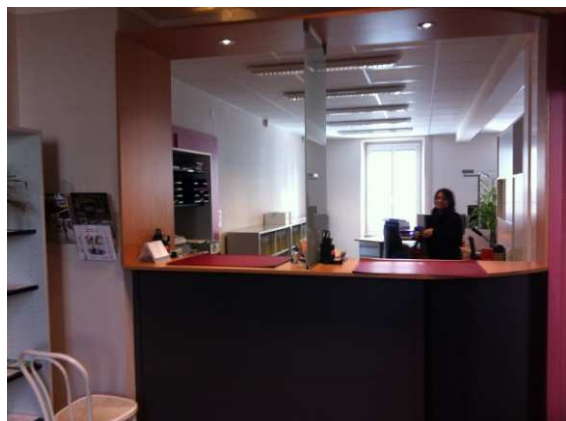
SECTION « ENTRETIEN ET RÉPARATIONS »

La section « entretien et réparations » est chargée du maintien de l'ordre et de la propreté dans les bâtiments faisant partie du patrimoine immobilier public de la commune, mais aussi de l'entretien courant et des petites réparations des techniques chauffages, ventilations, sanitaires, électricité (CVSE).

Les tâches qui incombent à la section sont:

- Le nettoyage des bâtiments publics et scolaires.
- La surveillance des accès aux bâtiments scolaires.
- La gestion d'accès et l'entretien du STPA.
- Petites réparations, travaux de peinture, électricité, sanitaire, chauffage, menuiserie et serrurerie pour les bâtiments appartenant au patrimoine immobilier public.

Exemple d'une intervention effectuée directement par les collaborateurs du SBED.



SECTION « LOGISTIQUE »

La section « logistique » est chargée d'assister et de mettre à disposition du matériel pour les manifestations selon la demande d'autres services ou de la population, selon les disponibilités du service.

En outre, elle est responsable de l'achat des produits de nettoyage, des machines et du matériel de conciergerie.

Les tâches qui incombent à la section sont:

- La mise en place des décorations de Noël.

- L'entretien annuel des terrains de tennis.
- Le montage et démontage de la cantine.
- La mise à disposition des bancs, tables et courant électrique lors des manifestations.
- La mise à disposition des régisseurs pour la grande salle du Motty et l'espace Nicollier.
- L'assistance pour les manifestations des écoles.
- La mise en place de la toile de couverture de la grande salle.
- Les montages et déménagements pour les différents services communaux.
- La fabrication des mobiliers sur mesure à l'usage du SBED.
- L'achat des combustibles pour le chauffage.
- La gestion de l'entretien des toitures, des systèmes de chauffage, de la ventilation, des sanitaires, de l'électricité, des ascenseurs et des stores, en collaboration avec des entreprises externes.
- La collaboration pour l'organisation des événements exceptionnels (Gymnaestrada).

SECTION « ÉPURATION DES EAUX »

La section « épuration des eaux » est chargée de la gestion des réseaux communaux des canalisations pour les eaux claires (EC) et eaux usées (EU) et veille au respect et à l'application des règlements, normes et lois en vigueur concernant l'évacuation et le traitement des eaux.

Les tâches qui incombent à la section sont:

- Le contrôle de conformité du réseau séparatif des canalisations privées.
- L'établissement des directives particulières pour les raccordements des canalisations EC et EU dans les collecteurs communaux.
- Le contrôle par caméra de l'état des collecteurs EC et EU communaux.
- La gestion et la mise à jour du plan général d'évacuation des eaux (PGEE).
- Les curages réguliers des collecteurs EC et EU communaux.
- L'entretien, réparation et remplacement des collecteurs communaux.
- Les modifications et extensions des réseaux EC et EU.

Situation du réseau des collecteurs

Longueur totale des canalisations:

Environ 55 km de canalisations EC et EU.

Longueur des canalisations contrôlées par caméra:

Environ 48 km de canalisations EC et EU.

Longueur des canalisations à contrôler par caméra:

Environ 7 km de canalisations EC et EU.

Longueur des canalisations considérées en bon ou moyen état:

Environ 42 km de canalisations EC et EU.

Longueur des canalisations considérées en mauvais état:

Environ 1 km de canalisations EC et EU.

Longueur des canalisations à fraiser ou à curer:

Environ 5 km de canalisations EC et EU.

Nombre de bassins versants vers des STEP:

3 bassins versants

(Lausanne, Morges, Bussigny-près-Lausanne).

Représentation du maître de l'ouvrage

La section « épuration des eaux » a représenté la commune d'Ecublens en tant que maître de l'ouvrage, pour les réalisations suivantes:

- Réhabilitation ponctuelle des collecteurs, secteur Perrettes-Renges.
- Deux réfections de la chaussée suite à un affaissement ponctuel, route du Bois.
- Assainissement des canalisations, chemin des Trois-Ponts.
- Construction de deux chambres de visite EC et EU, chemin de Champ-Colomb.
- Mise en séparatif des chambres de visite communales situées dans une parcelle privée.
- Création d'une tranchée d'infiltration des eaux pluviales, parcelle communale no 55.

Autorisations et contrôles

La section « épuration des eaux » a mandaté un bureau technique externe, pour effectuer le contrôle des raccordements en séparatif des canalisations privées.

Nombre de parcelles contrôlées : 19

Direction des travaux

La section « épuration des eaux » a effectué la gestion des travaux, pour les réalisations suivantes:

- Remplacement du couvercle en fonte d'une chambre de visite, ch. du Stand.
- Remplacement du couvercle en fonte d'une chambre de visite, ch. de la Forêt.
- Réfection d'une grille de récolte eaux pluviales, rue du Villars.
- Curage et vidanges des sacs de routes, sur l'ensemble de la commune.
- Campagne de curage et contrôle par caméra des canalisations, longueur environ 4,6 km.
- Campagne de contrôle par caméra des canalisations, longueur environ 5 km.

Préavis

- Réseau communal d'évacuation des eaux. Restructuration des taxes d'assainissement. Révision du règlement. (Préavis no 11/2011).
Mise en application du règlement en cours de préparation.
- Réseau communal d'évacuation des eaux. Remplacement des collecteurs eaux claires et usées au ch. des Vignes. Demande de crédit. (Préavis no 19/2011).
Travaux en cours d'exécution.



SECTION « DÉVELOPPEMENT DURABLE »

Fonds communal d'encouragement pour le développement durable

Conformément à l'article 23 du décret cantonal sur le secteur électrique du 5 avril 2005, la commune d'Ecublens perçoit un émolument pour l'usage du sol communal, ainsi qu'une taxe permettant d'encourager le développement durable.

Le règlement communal relatif aux indemnités liées à la distribution d'électricité régit la création d'un fonds communal d'encouragement pour le développement durable dans le but de financer, d'une part, des actions en faveur du développement durable relevant des projets de la Municipalité et, d'autre part, de susciter et de soutenir par des subventions, des mesures et des projets de même nature, externes à l'administration. Le fonds est financé par une taxe de 0.1 ct/kWh prélevée sur la consommation d'électricité distribuée sur le territoire communal.

Toutes les personnes physiques ou morales, à l'exclusion du Canton ou de la Confédération, peuvent bénéficier de subventions du fonds pour des projets situés sur le territoire communal.

Avec l'utilisation de ce fonds, la Municipalité souhaite:

- Sensibiliser la population à la problématique énergétique.
- Inciter à réduire sa consommation d'énergie et à utiliser des énergies renouvelables.
- Développer la mobilité douce sur le territoire communal.
- Maintenir et développer des éléments paysagers de qualité et respectueux du développement durable.

La procédure et les conditions d'octroi des aides financières sont régies par les dispositions du « Fonds communal d'encouragement pour le développement durable », comprenant le programme d'attribution des subventions.

Pour être pris en compte, le projet doit:

- Être accompagné du formulaire communal concernant le type de requête, ainsi que de ses annexes.
- Être conforme aux conditions de l'article 2 des dispositions du fonds communal.
- Indiquer clairement les résultats attendus.
- Permettre un contrôle du résultat obtenu.

Le programme d'attribution encourage:

- L'analyse énergétique.
- L'assainissement.
- Les constructions Minergie.
- Les capteurs solaires thermiques
- Les capteurs solaires photovoltaïques.
- Le chauffage.
- La mobilité.
- La nature et le paysage.

Subventions octroyées

La commission du fonds communal d'encouragement pour le développement durable a octroyé les subventions suivantes:

- Subventions pour la mobilité: 17
- Subventions pour l'assainissement: 4
- Subventions pour les capteurs solaires thermiques: 6
- Subventions pour le chauffage: 2
- Action spéciale 2011:
Subventions pour l'acquisition des abonnements CFF demi-tarif : 98.



Cité de l'énergie

Obtention de la reconnaissance de partenaire en processus. Le plan d'actions déposé avec notre dossier devra être réalisé dans les 4 ans pour que notre commune devienne « Cité de l'énergie ».



Stations d'épuration

Les chiffres concernant les stations d'épuration ne nous étant pas parvenus lors de l'édition du présent rapport, ceux-ci pourront être demandés au greffe municipal dès leur adoption.

